

MEMENTO SELECTION 2019

Phase écrite d'admissibilité

Informations et suivi de dossier en ligne sur votre espace personnalisé.

Toutes les informations relatives au dossier, aux notes, aux convocations et lieu de sélection, seront accessibles en temps réel sur votre espace personnalisé. Vérifiez régulièrement l'état de votre dossier.

Aucune convocation, aucun résultat ne sera adressé par courrier postal.

QUOI ?	QUAND ?	COMMENT ?
S'inscrire en ligne à l'épreuve écrite d'admissibilité	Du 17 octobre 2018 au 31 janvier 2019	Depuis l'un des sites web de votre choix : - www.askoria.eu - www.ites-formation.com - www.aforis-bretagne.eu
Finaliser son dossier d'inscription	Au plus tard le 31 janvier 2019	Envoyer en lettre suivie votre formulaire d'inscription signé et paiement à effectuer
Vérifier l'état d'avancement de votre dossier	Avant le 31 janvier 2019	Rendez vous sur votre espace personnalisé. Votre dossier est soit : ⇒ En Attente, ⇒ En cours de traitement, ⇒ Incomplet (voir les pièces manquantes), ⇒ Refusé, ⇒ Accepté.
Vérifier sa convocation à l'épreuve d'admissibilité	A partir du 04 février 2019 – 11h	Sur votre « Espace personnalisé » ⇒ Téléchargez et imprimez votre convocation
Passer l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 8 février 2019	Sur votre « Espace personnalisé » Lieu et horaire : voir convocation Apporter : convocation et pièce d'identité
Connaître les résultats de l'épreuve écrite d'admissibilité	A partir du 4 mars 2019 - 12h	Sur votre « Espace personnalisé » Pour les candidats admissibles : téléchargez votre courrier de résultat validant votre réussite à la phase écrite d'admissibilité. Voir les conditions d'inscription à la phase d'admission dans le(s) établissement(s) de formation de votre choix en Bretagne.